

[Texte]

Mr. Roy: On the same subject, Mr. Chairman.

Mr. Duquet: Oh well, let him finish.

M. Roy: Je pense qu'il a été question des comptes en souffrance ayant trait au restaurant. Je ne voudrais pas que l'on inclue les appels téléphoniques, parce que les comptes en souffrance dans ce domaine sont sujets à discussion, sujets à interprétation de la part d'un fonctionnaire. Lorsqu'on voyage en Europe avec un comité parlementaire et qu'on y reste dix jours, on a droit à un interurbain. Il me semble donc que l'on devrait s'en tenir strictement aux comptes en souffrance se rapportant au restaurant parlementaire et ne pas inclure les appels téléphoniques et les autres choses pour lesquelles il y a des détails supplémentaires.

M. le Président: Est-ce que je peux répondre, monsieur le président?

Le président: Oui.

M. le Président: Je dois m'occuper des deux problèmes. Je demande aux gens du Comité de me donner des conseils à l'égard de ces deux problèmes. Si l'on veut parler du restaurant, c'est bien simple, mais il reste encore le problème des appels téléphoniques.

• 1620

M. Roy: Je n'aime pas comparer la Chambre des communes à la Fonction publique, mais si un député n'est pas à son lieu de résidence pendant plus d'un certain nombre de jours, il a le droit de communiquer avec sa circonscription. C'est pour cela qu'il faut faire une distinction entre les comptes de téléphone en souffrance, qui exigent renseignements et discussions, et les comptes en souffrance du restaurant parlementaire.

M. Comtois: Pour lesquels il n'y a pas de discussion possible.

The Chairman: Mr. Roy, next week we could separate them and make two different recommendations to the Speaker on the two subjects.

Mr. Roy: All right.

The Chairman: What the Speaker wants is some kind of guidance to get a policy in place on the payment of the restaurants and the payment of telephone bills.

Mr. Duquet.

M. Duquet: Monsieur le président, je voudrais revenir à la question de la syndicalisation des travailleurs. Je crains que la discussion d'aujourd'hui, particulièrement avec M. Deans et M. Comtois, ne porte à une mauvaise interprétation de ce qui s'est passé. On a posé des questions à M. le Président, et M. le Président a bien répondu que, présentement, il ne s'agit pas d'un problème de syndicalisation, mais bien d'un problème de juridiction.

M. Comtois a bien expliqué que le le sous-comité qui s'est occupé de cette question avait étudié la question en profondeur, qu'une décision avait été prise et qu'un rapport avait été présenté au Comité, rapport qui avait été adopté à l'unanimité et vous avait été soumis, monsieur le Président, pour qu'on en discute avec la Régie interne. Cette recommandation du sous-

[Traduction]

M. Roy: Je voudrais parler sur le même sujet, monsieur le président.

M. Duquet: Très bien, laissez-le finir.

Mr. Roy: What we have been dealing with are delinquent accounts in the restaurant. I would not want us to group these with the telephone bills since unpaid telephone bills are subject to negotiation. These are subject to the interpretations of an official. When one travels in Europe with a parliamentary committee for 10 days at a time, one is allowed to make at least one overseas call. It seems to me that we should deal strictly with the delinquent accounts at the parliamentary restaurant, and not include in the discussion the telephone, and other details, for which there may be need for supplementary explanations.

Mr. Speaker: May I answer that, Mr. Chairman?

The Chairman: Yes.

Mr. Speaker: I must deal with both problems, I am asking the advice of the members of this committee with respect to both these problems. It is easy enough to deal with the restaurant problem, but we will still have to deal with the problem of the telephone accounts.

Mr. Roy: I hate to compare the House of Commons to the Public Service, but if a member is away from home for a certain number of days, he is allowed to contact his riding office. And for that reason, there is a need to distinguish between unpaid telephone bills, which require explanatory notes and a discussion, and unpaid parliamentary restaurant accounts.

Mr. Comtois: For which there is no valid excuse.

Le président: Monsieur Roy, la semaine prochaine, nous traiterons ces deux sujets séparément, et nous présenterons des recommandations distinctes à M. le Président.

M. Roy: Très bien.

Le président: M. le Président nous demande de le conseiller sur une politique concernant le paiement des comptes de restaurant en souffrance, et les comptes de téléphone impayés.

Monsieur Duquet.

Mr. Duquet: Mr. Chairman, I want to come back to the question of unionization of the staff on the Hill. I am afraid that a discussion, particularly Mr. Dean's and Mr. Comtois' remarks, may lead to a false interpretation of what has actually occurred. We have asked Mr. Speaker some questions, and he has answered that at the moment it is not a matter of certification, but a matter of jurisdiction.

Mr. Comtois has explained that a subcommittee had looked into the question in depth, that a decision had been made and a report written to the committee, this committee was adopted unanimously, and was eventually submitted to you, Mr. Speaker, for discussion with the Commissioners of Internal Economy. I suppose that you and the Commissioners of